

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 001-1686/17/BM

■ Approbation d'une convention pluriannuelle pour le projet Impact Jeunes dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir dans le cadre du Contrat de Ville de Marseille Provence Métropole

MET 17/2531/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le contrat de ville de Marseille Provence Métropole a été signé le 17 juillet 2015 par la communauté urbaine et ses partenaires, avec dans ses orientations prioritaires, un axe intitulé « la responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse ». En effet, dans le diagnostic du contrat, il est écrit que « faute d'une vision partagée et opérante des différentes politiques éducatives et d'apprentissage, plusieurs générations d'enfants et de jeunes issus des quartiers prioritaires ont connu des parcours de « désintégration » sociale, puis économique.

La jeunesse est un enjeu déterminant de l'avenir de Marseille et de sa métropole.

Or, tous les indicateurs notamment sur l'emploi attestent de grandes difficultés dont l'aggravation frappe prioritairement les jeunes de 13 à 30 ans au sein des quartiers prioritaires de Marseille. Il convient donc de faire de l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville « une priorité absolue de son action dans les années à venir ».

Ce constat est partagé par le Conseil de Développement, qui ciblait la jeunesse en difficulté au cœur des priorités métropolitaines dans le colloque organisé en octobre 2013 : « l'agglomération marseillaise est confrontée à de fortes inégalités qui vont croissant. Les jeunes sont les premiers concernés avec, ici plus qu'ailleurs, des sorties précoces du système scolaire, un niveau général de formation faible, un taux de

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

chômage élevé et une pauvreté grandissante. Cet enjeu est essentiel pour la future métropole car il conditionne les futurs équilibres socio-économiques de ce grand ensemble de 1.8 million d'habitants ».

Par ailleurs l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a lancé le 17 février 2015 un appel à projets pour le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « Projets innovants en faveur de la jeunesse ». « Il est destiné à favoriser, sur un territoire donné l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées, celles-ci doivent permettre de traiter les problématiques des jeunes de façon cohérente en évitant l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives non coordonnées.

Dans une logique de lutte contre les inégalités, les actions financées bénéficieront de manière prioritaire aux jeunes habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des territoires ruraux ou ultra marins. Les subventions attribuées dans le cadre du Programme Investissement d'Avenir (PIA) interviendront dans tous les cas conjointement au financement au moins égal des partenaires publics et privés, collectivités territoriales, fonds, fondations, organisations professionnelles et entreprises soutenant le projet ».

En mai 2016, la Fondation des Apprentis d'Auteuil a répondu à cet appel à projet, en partenariat avec la Préfecture de Région, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF, l'UPE 13 et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, après de nombreuses rencontres avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, des acteurs associatifs et des acteurs du monde de l'entreprise.

Le 12 juillet 2016, le Commissariat Général à l'Investissement retenait ce projet parmi les 80 reçus. Une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été signée le 7 novembre 2016.

L'objectif de ce projet est de créer une dynamique collective (public jeune-associations-monde économique) sur trois territoires pilotes, dont deux sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et un sur la commune de Tarascon, en rompant avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles, en recherchant des synergies, et ce, afin de mieux coordonner les interventions à l'échelle d'un territoire et d'y associer pleinement les jeunes.

Le choix de ces territoires pilotes s'est effectué sur l'évaluation de plusieurs critères : un taux de jeunes important, de réelles difficultés sociales pour les jeunes, une masse critique d'acteurs associatifs et publics et une certaine densité d'acteurs économiques. Ainsi que la nécessité d'initier cette dynamique en concentrant les actions vers des jeunes habitant la même cité, le même bloc d'immeuble, afin de maximiser leurs impacts.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de cofinancer, pour des jeunes issus des quartiers politique de la ville de Saint Mauront-Félix Pyat et de Malpassé-Cité des Lauriers/Oliviers A, le projet Impact Jeunes porté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Ce projet répond à plusieurs ambitions :

- avoir un impact significatif et mesurable sur les jeunes avec un objectif d'augmenter de 15 % l'accès à l'emploi de 3 000 bénéficiaires à l'horizon 2020.
- démontrer qu'en travaillant de manière décloisonnée et coopérative entre l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ, l'impact est plus fort.
- impliquer véritablement les jeunes en les associant sur l'ensemble du processus (de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre).
- faire la différence dans la proximité en intervenant à une échelle humaine sur des quartiers combinant à la fois une urgence à intervenir, mais également la présence d'acteurs clés permettant de favoriser une dynamique collective.
- impliquer fortement le monde économique afin de créer une confiance réciproque et de changer les représentations.

La première année sera consacrée à l'élaboration d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs, la mise en œuvre d'instances de pilotage permettant le suivi et l'évaluation chemin faisant, le recrutement de trois postes de « boosters » dont le rôle est de :

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

- fédérer un noyau dur d'acteurs (institutionnel, associatif et entreprise) afin d'apporter des solutions pour les jeunes motivés proches de l'emploi avec un objectif sur l'année de 50 personnes insérées et plus de 50 acteurs mobilisés.
- rapprocher les collégiens des entreprises et inversement par la mise en œuvre de différentes actions (stages, témoignages, immersions...) avec 150 collégiens touchés.
- valoriser les parcours positifs et les mobiliser pour en inspirer d'autres : « 30 belles histoires révélées et valorisées ».

La deuxième année sera consacrée au développement de nouveaux projets et à la consolidation de la communauté d'acteurs.

La troisième année permettra d'élargir progressivement cette dynamique en dehors de la cité sur d'autres cités ou quartiers pilotes en s'appuyant sur des « parcours positifs existants ».

Une évaluation à mi-parcours du projet permettra de mesurer concrètement les améliorations apportées et à préparer éventuellement la phase d'essaimage et de sélection de nouveaux quartiers pilotes.

Le cofinancement de cette opération est estimé pour la métropole à 100 000 euros par an sur trois ans.

Les autres financements mobilisés sont :

- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : 1 976 000 euros sur trois ans (dans la limite de la réalité des dépenses exigibles réalisées).
- le Conseil Départemental : 100 000 euros en 2016 ; 100 000 euros en 2017 ; 150 000 euros en 2018 ; 150 000 euros en 2019.
- le Conseil Régional : une enveloppe annuelle de 50 000 euros en 2017, 2018 et 2019.
- la Caisse d'Allocations Familiales : une enveloppe annuelle de 75 000 euros en 2017, 2018 et 2019.
- les co-financeurs privés : une enveloppe annuelle de 70 000 euros en 2017, 2018 et 2019.

Les apports en nature sont évalués (apport de personnel des collectivités territoriales et de la CAF, et mise à disposition de locaux) à la hauteur de 600 000 euros sur trois ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La signature du Contrat de Ville le 17 juillet 2015 avec la communauté urbaine de Marseille-Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- Le contrat de ville de Marseille-Provence Métropole signé le 17 juillet 2015 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire-Marseille Provence du 29 mars 2017.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'aider les jeunes de 13 à 30 ans des quartiers de la politique de la ville et de les amener vers une insertion sociale et professionnelle réussie, impliquant la levée des freins empêchant l'accès durable à l'emploi ;
- La nécessité d'affirmer la priorité donnée à une action globale et coordonnée à l'intention de la jeunesse ;
- L'obligation d'associer l'ensemble des acteurs économiques à une démarche d'insertion et ainsi, de rapprocher et mieux connecter les jeunes et les entreprises ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention pluriannuelle ci-annexée entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Fondation des Apprentis d'Auteuil fixant les objectifs, les conditions et les modalités de financement du projet Impact Jeunes retenu au titre du Programme d'Investissements, d'Avenir.

Article 2 :

Est accordée une participation totale prévisionnelle globale de 300 000 euros en 2017, 2018 et 2019 à la Fondation des Apprentis d' Auteuil pour la mise en œuvre du Projet Impact Jeunes, sous réserve de l'approbation des budgets métropolitains afférents.

Article 3 :

Est accordée une participation de 100 000 euros pour l'année 2017.

Article 4 :

Les crédits nécessaires pour 2017, soit 100 000 euros TTC, sont inscrits au budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Sous-politique E110-Nature 6574-Fonction 52.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017